



# DROIT DE NAÎTRE

Mission confiée au Pr Nisand

## Le gouvernement veut faciliter l'accès des mineures à la contraception et à l'avortement



### Sommaire

**Le gouvernement veut faciliter l'accès des mineures à l'avortement**  
pages 1 et 2

**Droit de Naître aux Marches pro-vie**  
pages 1 et 6

**40e anniversaire du Manifeste des 343**  
page 3

**Son crime ? Avoir organisé un débat vraiment contradictoire sur l'avortement**  
pages 4 et 5

**Le courrier des amis de Droit de Naître**  
page 7

**Le Sénat donne son feu vert pour la recherche sur l'embryon**  
page 8

**D**ébut avril, la Secrétaire d'État chargée de la jeunesse a confié au Pr Nisand une mission d'étude sur la contraception et l'avortement des jeunes filles. Une mission Théodule de plus : on sait déjà qu'elle va préconiser l'accès anonyme et gratuit à la contraception pour les mineures, sinon Jeanette Bougrab aurait confié la mission à un autre professionnel. Une autre mission sur le même sujet est présentement conduite par la députée UMP Bérengère Poletti, elle aussi favorable à faciliter cet accès, qui publiera les siennes dès le mois prochain.

C'est la politique de l'autruche à grande échelle : de nombreuses études ont démontré que plus

on facilite la contraception, plus il y a d'avortements.

Cela peut paraître contradictoire, mais c'est la pure vérité. Dans le monde entier, depuis les années 1960, l'emploi de la contraception est monté en flèche. Et les avortements aussi.

C'est particulièrement le cas chez les mineures. Une étude publiée en août 2000 par le *British Medical Journal* avait bien montré que les adolescentes qui avaient eu un entretien médical pour adopter une méthode de contraception avaient un taux de grossesse plus élevé que celles qui n'en avaient pas eu. En fait, 71% des adolescentes enceintes sans le souhaiter avaient discuté de la contraception avec un professionnel de santé dans l'année précédant leur grossesse.

D'autres études américaines ont montré que plus de 80% des jeunes femmes qui ont eu recours à l'avortement suivaient une méthode de contraception.

(suite page 2)



**Droit de Naître aux Marches pro-vie**

(suite page 6)

L'explication psychologique de ce qui paraît un contresens a été donnée par le Dr Janet Smith, professeur de Théologie morale au Séminaire de Detroit (USA) :

« La plupart des avortements sont le résultat de grossesses non désirées ; la plupart des grossesses non désirées sont le résultat de relations extra-maritales et la plupart de celles-ci sont facilitées par la disponibilité de la contraception. En d'autres termes : la contraception encourage les relations sexuelles ; les relations sexuelles favorisent les grossesses non prévues ; les grossesses non prévues font augmenter les avortements. »

On dirait que la Secrétaire d'État chargée de la jeunesse est consciente de ce lien car la mission d'étude qu'elle a confiée au Pr Nisand concerne « la contraception et l'avortement des jeunes filles ».

Le Pr Nisand, gynécologue-obstétricien au CHU de Strasbourg, s'était fait remarquer par le rapport qui a précédé l'adoption de la loi Aubry éliminant l'autorisation parentale préalable pour les mi-

neures et augmentant le délai à 12 semaines.

Il est aussi, et depuis des années, un farouche partisan de l'accès gratuit et anonyme des jeunes filles à la contraception. Quant à la députée Bérengère Poletti, elle s'appuie sur le Pr Nisand pour préconiser, elle aussi, cet accès : « Tout médecin doit pouvoir prescrire un contraceptif à une adolescente sans que cela n'apparaisse sur le relevé de carte vitale de ses parents », expliquait-elle le 17 mars au magazine *Terrafemina*.

C'est la pièce qui manquait au puzzle du tout-avortement. Car les mineures ont déjà, en France, accès gratuit et anonyme à l'avortement chirurgical ou chimique (la pilule du lendemain), mais l'accès à la contraception est moins facile, car elles doivent se rendre dans les centres de *Planning familial*.

L'objectif de la mission est donc de permettre aux mineures d'accéder à la contraception de façon anonyme et gratuite (remboursée) dans les cabinets médicaux. Ou directement dans les collèges et lycées, comme l'a fait Ségolène Royal dans sa région de Poitou-Charente, où elle a lancé le trop fameux « pass contraception », suivie de près par la région d'Ile-de-France.

C'est de la folie, car en France, le nombre d'avortements est en hausse régulière chez les mineures. Selon les derniers chiffres recensés, en 2006, 13 200 jeunes filles de moins de 17 ans (dont 850 de moins de 15 ans) ont eu recours à un avortement, contre moins de 10 722 en 2002. (Selon le Pr Nisand le premier chiffre est « sous évalué » et plus proche de 15.000 avortements !).

Ce qui est effarant dans cette fuite en avant irresponsable est que le Pr Nisand reconnaît que l'avortement fait des dégâts lourds de conséquences chez les femmes : « C'est un véritable problème de santé publique, explique-t-il, il peut y avoir des séquelles psychologiques ». ■

Communiqué de *Droit de Naître*  
du 9 mars 2011

## Chez les mineures : pourquoi la prévention de l'avortement par la contraception est un fiasco

Selon les chiffres de l'Inspection générale des Affaires sociales – IGAS, le recours des mineures à l'avortement ne cesse d'augmenter : il est passé de 11000 en 2002 à 13500 en 2009.

Et pourtant la France est le pays d'Europe qui utilise le plus la contraception, et de loin. Où est l'erreur ?

Les programmes de prévention du gouvernement sont basés sur le discours hédoniste du « sexe protégé » où la sexualité est exclusivement une « source de plaisir », artificiellement dissociée du mariage et de la procréation.

Il était donc fatal que les comportements sexuels induits de la sorte soient irresponsables et entraînent la multiplication des grossesses imprévues.

*Droit de Naître* proteste donc énergiquement contre la dernière suggestion du Pr Nisand de rendre gratuite et disponible à l'école la contraception pour les mineures.

Le Pr Nisand aura-t-il maintenant la recette miracle pour remédier aux ravages psychologiques de l'avortement sur les filles victimes de ses promesses d'apprenti sorcier ?

Au vu des chiffres de l'IGAS, *Droit de Naître* appelle les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé à faire triompher le bon sens sur les enchères idéologiques d'un lobby en perte de vitesse.



# Les troupes s'amenuisent, il faut crier plus fort

Il y a quarante ans, le 5 avril 1971, paraissait dans le *Nouvel Observateur* le « Manifeste des 343 », signé par 343 féministes déclarant avoir fait un avortement illégal et demandant le droit à l'avortement libre.

Le retentissement de ce document avait créé le climat psychologique nécessaire pour provoquer la discussion et faire passer la loi Veil.

Christine Delphy, chercheuse au CNRS, directrice de la revue *Nouvelles Questions Féministes* et signataire du *Manifeste* en 1971, a reconnu dans une interview au *Nouvel Obs* que « l'avortement est très attaqué actuellement en France », car « les anti-avortement n'ont jamais lâché prise » (à vous, chers lecteurs, tout le mérite !).

Pour reprendre le flambeau, un collectif des « filles des 343 » s'est donc formé, visant à mobiliser « les militantes féministes d'âges et d'origines diverses, copines de blogs, appartenant pour certaines à des organisations ou associations féministes et/ou de gauche de la gauche ».

Elles se disent exaspérées par « le discours faisant de l'avortement un drame, un traumatisme dont on serait censé ne jamais se remettre » et ont décidé de riposter par l'appel « IVG : je vais bien, merci ».

Pour essayer de nous convaincre qu'elles n'ont pas eu – ou se sont remises – du traumatisme de l'avortement, les « filles des 343 » ont aussi lancé le site « jevaisbien.net », ouvert à toutes celles qui veulent témoigner combien l'avortement est un « acte médical des plus simples » !

Elles y déclarent avoir marre « que l'on nous dicte ce que nous devons penser et ressentir » car elles ne sont pas « des idiotes ou des inconséquentes » et n'ont pas à se « sentir coupables, honteuses ou forcément malheureuses ». Au contraire, soutiennent les « filles des 343 », « nous revendiquons le droit d'avorter la tête haute, parce que défendre le droit à l'avortement ne doit pas se limiter à quémander des miettes de tolérance

ou un allongement de la corde autour du piquet. Nous disons haut et fort que l'avortement est notre liberté et non un drame.

« Nous déclarons avoir avorté et n'avoir aucun regret : nous allons très bien ».

Pour des militantes de l'avortement, il se peut que l'avortement ne soit pas un drame. Mais en est-il de même pour l'immense majorité des autres femmes qui y ont recours, tant de fois poussées par leur entourage ?

Les « filles des 343 » sont en train de concevoir des autocollants et des affiches de propagande autour de l'idée : « j'ai avorté et je vais bien », « pour que les femmes puissent enfin ne plus se sentir coupables de ne pas souffrir d'avoir avorté ».

Ce dont elles ne se rendent pas compte, c'est que leur slogan les met, encore une fois sur la défensive, alors que leurs « mères » de 1971, elles, partaient clairement à l'offensive.

C'est dire combien le climat psychologique a changé depuis que l'ultrason a permis de capter les premiers signes d'humanité du bébé en formation et que les séquelles laissées par l'avortement chez la plupart de femmes sont devenues de notoriété publique. ■



Philippe Isnard, professeur d'histoire-géographie au lycée de Manosque

## Son « crime » ? Avoir organisé un débat vraiment contradictoire sur l'avortement

**D'abord suspendu quatre mois, Philippe Isnard, professeur d'histoire-géographie au lycée de Manosque, a été révoqué pour avoir montré à ses élèves une vidéo exposant ce qu'est un avortement. Il devrait faire appel devant le tribunal administratif.**

**Voici le communiqué de l'enseignant :**

« **J**e viens d'apprendre ma révocation par le Ministre de l'Education nationale, Luc Chatel. Cette décision fait suite à mon lynchage par les médias "étatiques" le 24 nov. 2011 alors que j'étais au chevet de mon fils gravement blessé dans un accident de la route.

Mon crime ? Avoir organisé comme nous l'ordonnent les textes, un débat contradictoire en cours d'Education civique sur l'avortement.

J'ai mené ce débat dans un souci constant d'objectivité, de tolérance, de respect pour les données scientifiques. Les élèves qui ne souhaitaient pas voir le document "*No need to argue*" étaient libres de quitter la classe. Deux professeurs extrémistes, partisans de l'organisation Prochoix, m'ont dénoncé à cette officine de culture de mort.

Une classe, à l'initiative d'une élève musulmane, m'a signé une pétition unanime de soutien. Des documents "prochoix" ont été fournis aux élèves, tels que le texte de

la loi Veil et le discours de Simone Veil en faveur de l'avortement en 1975.

Les élèves concernés par mes débats sur l'IVG sont ceux que l'Education nationale considère comme majeurs sexuellement au point de leur distribuer des pilules abortives sans l'accord de leurs parents.

Dans mon ex-lycée, le *Planning* se livre à un endoctrinement et un bourrage de crâne massif. Ainsi avait-il fait supprimer certains de mes cours pour prendre les élèves par petits groupes de cinq à la suite du débat sur l'avortement.

La pseudo-procédure de poursuite a été conduite au mépris des principes fondateurs du Droit. Je n'ai jamais été entendu.

Les pièces en ma faveur n'ont pas été jointes au dossier (pétition des élèves, lettres de soutien des élèves etc.)

"La cellule de soutien psychologique" (Sic!), soi-disant in-



**« Pour sauver son dogme de l'avortement, l'Etat est prêt à briser la vie d'un homme et de sa famille.... Mais est-ce si étonnant dans un Etat prêt à massacrer 200 000 innocents chaque année? »**

dispensable n'a été consultée que par.... ZERO élève !!

L'acte d'accusation du rectorat, qui me reproche mes positions (scientifiquement fondées) trop proches de celles de l'Eglise catholique est purement discriminatoire.

Ainsi, répondant aux questions des élèves sur le stérilet et la pilule abortive, j'ai précisé dans quelle mesure en cas de conception ces procédés sont abortifs, voilà mon crime ! Avoir dit le contraire des mensonges de l'Education nationale et du *Planning*, qui présentent aux jeunes ces procédés abortifs comme des contraceptifs. Etre neutre, c'est pourtant servir la vérité!

Au cours du Conseil de discipline mes témoins ont été violemment pris à parti et sommés de décliner leur croyance religieuse.

La gynécologue présente comme experte scientifique a été sommée de dire en plus si "elle pratique des avortements comme l'y oblige la loi" (re Sic !!!)

Ce conseil s'est déroulé dans un climat de haine et d'obscurantisme, les membres refusant de reconnaître le caractère abortif du stérilet et le fait qu'il n'y a aucun témoignage direct attestant que j'aurais attenté à la neutralité.

On me reproche d'avoir contesté un mensonge (de plus !) du *Planning* en disant aux élèves que le préservatif, compte-tenu des cas de rupture, n'était pas fiable à 100%. Là encore, en dépit de témoignages scientifiques, le Conseil de discipline, muré dans son idéologie obscurantiste, a refusé la réalité.

C'est la pensée unique totalitaire qui règne dans l'Education nationale qui a conduit à cette discrimination.

Pour sauver son dogme de l'avortement, l'Etat est prêt à briser la vie d'un homme et de sa famille.... Mais est-ce si éton-

**« Ni la science, ni le Droit, n'existe plus, seul compte pour l'Etat, l'idéologie, une idéologie mortifère, imposée, sans respect pour les consciences des jeunes ou les droits éducatifs des parents. »**

nant dans un Etat prêt à massacrer 200 000 innocents chaque année?

Ni la science, ni le Droit, n'existe plus, seul compte pour l'Etat, l'idéologie, une idéologie mortifère, imposée, sans respect pour les consciences des jeunes ou les droits éducatifs des parents. Seules les officines de mort que sont les *Plannings* peuvent intervenir auprès des jeunes.

Luc Chatel l'a écrit : discuter de l'avortement c'est attenter à la loi ! Tout est dit ! L'IVG est le dogme auquel tout professeur, élève, citoyen doit se soumettre.

On peut faire un débat sur l'avortement mais on a l'obligation d'être pour !

Tous les régimes totalitaires s'effondrent un jour car ils sont fondés sur l'intolérance et le mensonge, comme *France 3* interviewant des élèves que je n'ai jamais eus en classe !

Nous devons nous opposer à un gouvernement qui massacre les plus faibles et les plus innocents, qui renforce la police de la pensée, qui supprime toute liberté d'expression au mépris des données scientifiques, qui licencie un professeur qui a osé décrire les techniques d'avortement, montrer ce que personne ne veut ni voir ni montrer: les bébés en gestation démantelés sans même une anesthésie !

Nous devons tous nous élever contre cet Etat totalitaire et lutter pour notre liberté de penser et d'expression ! »

*Philippe Isnard*



# ***Droit de Naître* aux Marches pro-vie de Washington, Madrid et Bruxelles**



En haut : *March for Life*, accomplie à Washington le 24 janvier 2011 : plus de 300.000 manifestants ont défilé sur l'avenue de la Constitution en direction du siège de la Cour Suprême des Etats-Unis. Une délégation de *Droit de Naître* y a participé.

En bas : à Madrid, le 26 mars 2011, une grande marche à Madrid pour fêter la Journée Internationale de la Vie. Dans plus de 70 villes espagnoles des manifestations contre l'avortement ont été organisées. *Droit de Naître* était représentée à Madrid.



En bas : la seconde édition de la Marche pour la Vie, réalisée à Bruxelles le 27 mars dernier, a été un succès : plus de trois mille personnes, essentiellement des jeunes, y ont défilé dans une atmosphère familiale et bon enfant. *Droit de Naître* était de la partie.





►► **« Affrontant avec courage toutes les difficultés »**

✓ « Le 7 mars, sur Antenne 2, au “20 heures” présenté par M. Pujadas, une séquence inattendue a été diffusée. On y présentait deux jeunes femmes mineures qui, résistant aux pressions de toutes part, ont refusé l’avortement. Elles ont au cours de l’émission exprimé le bonheur d’être mère malgré leur jeunesse et affrontant avec courage toutes les difficultés. S’il a pu suivre ce journal, François Fillon doit ou devrait y trouver matière à réflexion ! » M et Mme M. P. de St Pryve St Mesmin (45)

►► **« Votre envoi m’a vivement touchée »**


✓ « A l’occasion de mon anniversaire, le 12 février passé, votre association, ses responsables m’ont adressé une belle carte de vie familiale, mère veillant sur son petit enfant... Votre envoi m’a vivement touchée, ... “avec vos meilleurs vœux de santé” et l’expression de votre reconnaissance pour mon soutien à vos activités de défense de la vie contre l’avortement. Oui, vos lignes m’ont vivement touchée. » Mme M. H. de Lourdes (65)

✓ « Lorsque j’avais 40 ans, je n’avais plus mes règles. Je suis allée à l’hôpital pour savoir si j’étais enceinte. Le médecin qui m’a reçue m’a dit “vous êtes trop vieille, vous devez vous faire avorter”. Je l’ai giflé deux fois et je suis partie. Avec mon mari, nous nous sommes réjouis de la venue de notre fils. » Mme C S. de Dijon (21)

►► **« La prière fait des miracles »**

✓ « Un grand merci à Marie de m’avoir épargné l’avortement qui devait être pratiqué en 1976. Grâce à mes prières, mon courage, j’ai gardé cet enfant qui devait être détruit dès les 1ères semaines : risque de venir au monde avec un handicap. J’avais 41 ans et cette grossesse était à risque. J’ai décidé autrement ; la prière fait des miracles tous les jours de notre vie, et ce bébé est né bien portant, beau pour ne pas dire magnifique. » M et Mme L. de Bulgneville (88)

✓ « Nous avons adopté un petit garçon âgé de 2 mois abandonné par sa maman qui avait accouché sous X. Grâce à cela nous avons été heureux avec lui et lui aussi, nous avons eu beaucoup de joie ensemble. Maintenant, nous avons des petits-enfants et un arrière-petit-fils qui fait la joie de toute la famille en attendant une petite sœur. Grâce au courage de cette maman qui est aller jusqu’à la fin de sa grossesse, nous avons eu beaucoup de joie et notre fils aussi quoiqu’il n’est pas sans penser certains jours à celle qui l’a mise au monde. » Mme M. R. de La Chapelle Basse Mer (44)



**« Permettez-moi de vous dire simplement un grand merci pour l’amour qui vous embrase dans ce combat « divin » de sauvetage de ces pauvres et fragiles innocents. » Un ami de Chantonnay (85)**

►► **Lettre de Monsieur Jérôme Bignon, député de la Somme à Mme O. L. de Grand Laviers (80) :**

✓ « Chère Madame, merci pour votre long courrier me faisant part de vos réflexions et pensées sur la révision des lois de bioéthique. Je note votre point sur les pouvoirs de l’Agence de la bio-médecine. Je partage votre point sur la production d’embryons surnuméraires : les progrès scientifiques (notamment issus de travaux japonais) permettent de l’éviter. Je suis d’accord avec vous sur les encouragements nécessaires à développer pour éviter les avortements. Je vous remercie d’avoir pris la peine de m’écrire. Les citoyens ne mesurent pas toujours l’utilité de ce type de courrier : nous ne pouvons ni tout savoir, ni tout percevoir... Rencontrer tout le monde est impossible. L’échange, même bref, est utile et je vous en remercie sincèrement. Croyez, chère Madame, à l’assurance de ma considération la meilleure. »

# Bioéthique – Le Sénat donne son feu vert pour la recherche sur l'embryon



**D**ébut avril, le Sénat a adopté en première lecture un projet de loi relatif à la bioéthique qui est bien pire que celui – déjà très mauvais – présenté par le gouvernement et approuvé par les députés.

Le projet du Sénat, en effet, autorise la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, ouvre l'assistance médicale à la procréation aux couples homosexuels et impose un dépistage systématique de la trisomie 21.

Le projet de loi doit faire l'objet d'une seconde lecture à l'Assemblée nationale puis au Sénat.

Jean-Marie Le Méné, président de la *Fondation Jérôme Lejeune*, a souligné dans des déclarations à *Valeurs actuelles* que « la course entre l'eugénisme et la recherche est entamée » depuis longtemps et que le vote du Sénat « instaure une ligne de fracture supplémentaire au sein de la majorité » qui risque « d'avoir un coût sur le plan politique et électoral ». ■

## Pour ses partisans, l'euthanasie s'inscrit dans la continuité de l'avortement

**D**ans sa session du 25 janvier, le Sénat a rejeté par 170 voix contre 142 les propositions de loi sur l'euthanasie présentées par plusieurs sénateurs.

Il est intéressant de constater que, dans l'esprit de ceux qui luttent pour « le droit à mourir », l'avortement et l'euthanasie font partie d'un même combat.

Voici quelques extraits éloquentes cueillis dans le débat :

M. Guy Fisher : **La comparaison s'impose avec la situation des femmes avant la loi de 1975 que Mme Veil a courageusement défendue.** Avant qu'il ne soit reconnu que le corps des femmes leur appartient, il aura fallu bien des drames, bien des avortements clandestins, bien des morts. [...] En laïc, je reconnais que les convictions religieuses ne commandent pas l'opinion sur ce texte, je sais que des croyants l'acceptent. **Mais j'entends aussi chez ceux qui s'opposent vigoureusement au droit à mourir dans la dignité, les**

**mêmes discours qu'on a entendus contre le droit à l'avortement, selon lesquels ce serait nuire à la dignité humaine que de décider du moment de sa mort.** [...] Au XXe siècle, les femmes ont acquis **le droit de disposer de leur corps, en gagnant le droit à la contraception et à l'avortement. Ce texte [sur l'euthanasie] s'inscrit en continuité !**

M. Jacques Mézard. – Dans ce domaine [l'euthanasie], **comme dans celui de l'IVG**, la volonté individuelle doit prévaloir, dans le respect de la clause de conscience du médecin.

M. Alain Milon. – **Comme certains veulent maîtriser la naissance, d'autres veulent maîtriser la fin de vie.**

M. Jean-Jacques Mirassou. - [...] **Le rôle des parlementaires, ce n'est pas de se fixer sur les sondages mais d'éclairer l'opinion publique, comme nous l'avons fait pour l'IVG ou contre la peine de mort.** ■

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association *Droit de Naître*.

Responsable de la publication :

M. Marc Balestrieri

*Droit de Naître* : 39 av. Pasteur

92400 Courbevoie

Tél. : 01 49 05 48 99

Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : [contact@droitdenaitre.org](mailto:contact@droitdenaitre.org)

Site : [www.droitdenaitre.org](http://www.droitdenaitre.org)

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170

Châteauneuf-en-Thymerais

RCS C383983798